



Prestation compensatoire .

Par **cocodrac**, le **28/07/2008** à **22:46**

J'ai demandé le divorce il y à 2 ans mon épouse l'a refusé, nous sommes séparés depuis juin 2007, notre fils cadet vis avec moi.

Depuis le 01.01.2008 je vis avec mon amie. Ce week-end un huissier est venu à 6 heure du matin faire un constat d'adultère. 2 jours avant j'avais eu un courrier de l'avocate de ma femme me signifiant qu'elle demanderait 70000€ de prestation compensatoire en cas de procédure longue et qu'elle serait prête à étudier une proposition à 50000€ en cas de procédure courte, alors que nous sommes déjà à plus d'un an de séparation.

Elle essaye de se faire passer pour analphabète alors qu'elle était assistante maternelle, elle a 42 ans et prétends ne plus pouvoir travailler.

Quels sont les risques que j'encours suite à ce constat?

Ne peut-on pas assimiler ce comportement à du chantage?

Merci d'avance pour vos réponses.